



Destituer sa mere de ses droits parentaux

Par **MOUTARDE**, le **01/08/2008** à **15:12**

Ma fiancée est née dans une famille d'immigrés espagnols dont la violence était omniprésente (période Franco) , son père alcoolique la battait, sa mère pratiquait le harcèlement moral et incitait son frère à la battre;

je suis avec elle depuis 1 an, nous nous sommes mis en ménage ensemble car sa mère était de plus en plus violente dans ses gestes et propos.

Elle continue à nous harceler.

Ma fiancée a craqué à deux reprises (deux tentatives de suicide);

elle souhaiterait connaître la possibilité d'entamer une démarche de destitution de droit parentaux afin de rompre tous liens avec sa génitrice.

Pourriez vous s'il vous plait nous éguiller; c'est très important; savoir ce que juridiquement nous pouvons entamer comme procedure afin que cette personne ne fasse plus de mal à notre couple.

En vous remerciant par avance.

Cordialement

M.Moutarde